

**Cahier des charges**

**Sélection d'un prestataire pour le développement d'une  
base de données matériaux / matériels éligibles aux fiches  
CEE**

**Programme OSCAR**  
**(Optimisation & Simplification des CEE pour les Artisans de  
la Rénovation).**

Date d'émission : 15 juin 2023

Contact :

Arthur PORTEILLA

Chef de projet du programme OSCAR

[a.porteilla@atee.fr](mailto:a.porteilla@atee.fr)

## **I. BÉNÉFICIAIRE DE L'ACCOMPAGNEMENT : L'ATEE**

L'[ATEE](#) (Association Technique Energie Environnement) est une association créée en 1978 et qui a pour objectif de favoriser la maîtrise de l'énergie et d'aider les acteurs de la filière à mieux connaître les actions possibles pour économiser et bien gérer l'énergie.

Aujourd'hui, l'ATEE est répartie en plusieurs pôles d'activités, avec notamment un pôle relatif à l'efficacité énergétique dans les entreprises et les collectivités ainsi que les Clubs C2E (Certificats d'Economies d'Energie) et Cogénération. Les autres clubs sont orientés vers le support aux énergies renouvelables à travers les Clubs Biogaz, Stockage d'Énergies, Power to Gas et Pyrogazéification mais aussi un groupe de travail sur les émissions liées à la combustion.

Lieu d'information, de concertation et de propositions, l'ATEE est ouverte à tous les acteurs concernés par ces sujets, qu'ils soient des personnes morales ou physiques, privées ou publiques. L'ATEE dispose de 11 délégations régionales, qui démultiplient l'action sur le terrain et permettent d'en faire remonter les préoccupations et les retours d'expérience.

C'est pourquoi, l'ATEE a été sollicité par la DGEC pour porter un Programme CEE qui vise, via la formation de " Référents Aides à la Rénovation " (RAR), à informer et accompagner les artisans pour une meilleure utilisation des CEE, et en particulier leur articulation avec les aides de l'état. Une synthèse des axes du programme OSCAR figure en Annexe de ce document.

## II. CONTEXTE

Le secteur du bâtiment représente 43 % de la consommation énergétique annuelle française et 23 % des émissions de gaz à effet de serre. De plus, le parc de logements français présente 7 millions de logements mal isolés et à peine 7% de logements de classe énergétique A et B (DPE 2018).

Dans ce contexte, le Gouvernement a lancé en 2018 le plan de rénovation énergétique des bâtiments afin de baisser la facture de chauffage des Français, d'augmenter leur pouvoir d'achat, d'améliorer leur confort et de lutter contre le changement climatique.

Cette priorité nationale nécessite une mobilisation générale pour réduire la consommation d'énergie du pays. Ainsi, pour agir sur l'ensemble du parc bâti, le Gouvernement a proposé une feuille de route en 4 axes :

- Axe 1 : Faire de la rénovation énergétique des bâtiments une priorité nationale
- Axe 2 : Massifier la rénovation des logements et lutter contre la précarité énergétique
- Axe 3 : Accélérer la rénovation et les économies d'énergie des bâtiments tertiaires
- Axe 4 : Renforcer les compétences et l'innovation de la filière du bâtiment

Le programme OSCAR s'inscrit dans cette feuille de route ainsi que dans le plan de relance post Covid-19 en se focalisant sur les acteurs clés de la rénovation énergétique : les artisans et les petites entreprises du Bâtiment. Les entreprises du Bâtiment représentent 557 306 sociétés dont 99 % ont moins de 20 salariés.

Ces artisans et entreprises soulignent leur difficulté à utiliser les aides publiques (aides locales, aides de l'ANAH...) et privées (CEE), en accompagnement de leurs travaux. Ils mettent en avant leur manque de connaissance des dispositifs réglementaires et la complexité de mise en œuvre de ces aides :

- Gestion administrative complexe et non harmonisée des procédures de demande d'aides ;
- Nécessité d'avance de trésorerie souvent coûteuse pour les artisans et entreprises ;
- Complexité des fiches d'opération standardisée et exigences règlementaires du dispositif CEE ;
- Manque de temps à consacrer à cette gestion administrative.

Le programme vise, à travers des RAR (Référénts Aides à la Rénovation), à informer et accompagner les artisans pour une meilleure compréhension et intégration des dispositifs d'aides à la rénovation aussi bien publiques que privés. Le programme œuvre avec la filière sur une meilleure intégration des aides à la rénovation énergétique des bâtiments dans les offres des artisans.

Le programme mobilise les réseaux des appuis régionaux ou départementaux de la CAPEB et de la FFB, les réseaux des distributeurs et de négoce de matériaux et équipements, et le réseau des conseillers France Renov'. L'objectif est de former au total 6 000 RAR issus de ces différents réseaux pour porter l'information directement auprès des artisans sur tout le territoire métropolitain et la Corse.

Les RAR sont des professionnels déjà au contact des artisans au sein de leurs réseaux ; le programme leur apporte une formation et un outillage pour transmettre les bonnes informations et accompagner les artisans dans leurs démarches.

Le programme a été élaboré en collaboration étroite avec la CAPEB (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment), Coédis, la FDMC (Fédération des Distributeurs de Matériaux de Construction) et la FFB (Fédération Française du Bâtiment), qui sont tous les quatre membres du comité de pilotage.

Le programme a débuté en 2022 pour une période de 3 ans.

Pour plus d'informations et de détails sur le programme OSCAR, vous pouvez visiter le site internet à l'adresse suivante : <https://programme-oscar-cee.fr/> . Une vidéo de présentation est également disponible.

Le parcours de formation proposé dans le cadre du programme consiste en une formation multimodale, offrant des séquences d'auto apprentissage (3 modules d'e-learning réalisé par un prestataire d'une durée d'environ 2h30) avec délivrance d'une attestation de réussite, obligatoire pour accéder à une journée (ou deux demi-journée) de formation en présentiel avec de la transmission d'informations. Enfin le stagiaire RAR doit réaliser des actions de sensibilisation, de temps d'échanges avec les artisans et entreprises du bâtiment sur les dispositifs d'aides à la rénovation afin d'obtenir son certificat RAR permanent. Il intègre ensuite l'espace communauté des RAR sur la plateforme.

Dans le prolongement de la mission de la Direction Interministérielle de la Transformation Publique, le Programme OSCAR, selon la convention du programme, a également pour objectif de développer des outils de simplification dont ce projet de base de données open source de matériaux / matériels éligibles aux CEE fait partie.

### III. OBJECTIFS ET DESCRIPTION DU PROJET

#### 1. Enjeux

Le programme OSCAR s'inscrit dans une démarche de simplification globale des dispositifs d'aides à la rénovation énergétique, notamment les CEE.

Ainsi, il souhaite se doter d'une plateforme permettant de lister tous les matériaux et matériels éligibles aux CEE et de récupérer tous les éléments nécessaires au bon montage du dossier CEE par la suite. L'objectif étant de mettre à disposition gratuitement cette base de données en open source pour qu'elle soit consultable par toute entreprise et/ou artisan RGE.

Pour démarrer, le programme souhaite mettre en place cette base de données pour les opérations suivantes :

- Isolation des combles (Combles perdu & rampants) ;
- Isolation des murs (ITE & ITI) ;
- Isolation des planchers ;
- Installation de pompe à chaleur Air / Eau & Eau /eau ;
- Installation de chaudière biomasse.

Le but étant de lancer la plateforme à l'automne 2023 avec ces 5 opérations standardisées et de l'élargir au fur et à mesure aux autres opérations standardisées (BAR & BAT) en lien avec le périmètre du programme OSCAR.

Il est souhaité que cette base de données soit accessible depuis un ordinateur mais également depuis un smartphone pour un accès facile et direct pour l'artisan sur le terrain. Une *Progressive Web App* (PWA) devra être envisagée.

Le programme OSCAR n'a pas forcément vocation à créer une base de données en partant de 0. Le prestataire peut proposer une base de données qu'il possède sur étagère tout en l'adaptant aux besoins du programme OSCAR.

#### 2. Parties prenantes

Cet outil vise à faire intervenir plusieurs parties prenantes :

- **Les artisans / installateurs et toute personne de la filière**, qui réalisent des travaux et ont besoin de connaître les matériaux éligibles aux opérations à réaliser et d'obtenir les certificats permettant de prouver que le matériel utilisé est éligible à la fiche pour laquelle il a déposé un dossier de CEE.
- **Les fournisseurs / distributeurs**, qui envoient au programme OSCAR la

liste des produits éligibles et leurs références selon une grille conçue par l'équipe du programme. Au démarrage, des imports en masse devront être réalisés pour alimenter cette base de données, au fur et à mesure, le programme envisage de nourrir cette base de données par API avec les listes existantes des fournisseurs / distributeurs afin d'automatiser la récolte des informations. Ces imports en masse devront pouvoir être possible par les administrateurs en back office de la plateforme et seront au préalable validés par un comité technique.

### 3. Les fonctionnalités envisagées

**La base de données comprendra deux points d'accès un par l'opération réalisé et un autre par le matériau / matériel.**

La base de données envisagée permettrait à l'utilisateur d'accéder aux matériaux / matériels via deux parcours :

1. Je connais la référence d'un produit (marque / modèle) , je souhaite savoir s'il est éligible à une fiche CEE :
  - i. Je choisis entre matériaux et équipement
  - ii. J'indique la marque ou la référence d'un produit (autocomplétion selon les outils référencés dans la base).
  - iii. J'arrive sur le détail du produit et le numéro de fiche CEE associée à laquelle il est éligible. Si la marque/modèle n'existe pas dans la base, d'autres propositions / alternatives devront lui être proposées selon ses critères.
  
2. Je réalise une opération en lien avec telle fiche CEE, je souhaite connaître la liste des matériaux et matériels éligibles que je peux utiliser dans le cadre de mes travaux
  - i. Via un menu déroulant je sélectionne le chantier que je suis en train de réaliser par fiche d'opération standardisée(isolation des murs par l'intérieur, isolation de combles, etc.)
  - ii. Selon l'opération sélectionnée, d'autres critères pourront être renseignés pour faire un premier tri (épaisseur, tri par date de validité, etc.)
  - iii. J'arrive sur une liste de matériaux / matériels en lien avec mon chantier. Pour plus de détails, je peux affiner ma recherche via des filtres.

Pour les matériels & matériaux la plateforme doit pouvoir récupérer à minima les éléments suivants :

- **Pour les équipements (fiches BAR-TH & BAT-TH)**
  - Marque et modèle du produit
  - Code de l'opération standardisée auxquelles elles répondent
  - L'efficacité énergétique saisonnière (en %)
  - Certificats qui permettront de justifier lors du dépôt de dossier des CEE que le matériel est éligible (PDF ou URL si déjà en ligne) : fiche technique de l'équipement...
  
- **Pour le Bâti : (fiches BAR-EN & BAT-EN)**
  - Marque et modèle du produit
  - Code de l'opération standardisée auxquelles elles répondent
  - Conductivité thermique de l'isolant
  - Résistance thermique minimum
  - Epaisseur (en mm) minimum
  - Certificats qui permettront de justifier lors du dépôt de dossier des CEE que le matériel est éligible (PDF ou URL si déjà en ligne) : règles sécurité incendie, coefficient de performance à une température extérieure donnée

Cette liste est non exhaustive et pourra être enrichie par la suite.

Attention, certains certificats ont une durée de vie limitée, celle-ci devra ressortir dans la base de données afin d'en informer le professionnel lorsqu'un produit est amené à ne bientôt plus être éligible (si certificat non renouvelé, auquel cas le nouveau certificat devra être fourni par le fournisseur / distributeur).

#### **4. Cadre technique**

Comme énoncé précédemment cette base de données devra pouvoir être consultable autant par un ordinateur qu'un smartphone, le développement d'une PWA est à envisager.

Un espace back-office devra évidemment être mis en place et à disposition du programme OSCAR. Ce back office doit également être pensé pour gérer les mise à jour de la base de données, notamment lorsqu'un équipement viendrait à ne plus être éligible.

Cette base de données en plus d'avoir un espace consultatif dédié (site internet, application mobile...) devra permettre à d'autres utilisateurs et éditeurs de logiciels de se connecter (via API) et de consulter cette base de données.

Enfin, cette base de données devra pouvoir être branchée à un outil d'analyse de fréquentation, comme Matomo, outil déjà utilisé au sein de l'ATEE pour

permettre à l'équipe de connaître le nombre de visites et les pages les plus consultées sur le site par exemple. Le programme OSCAR souhaiterait également pouvoir connaître les fiches les plus consultées, les recherches les plus réalisées, etc.

## 5. Planning

Le planning envisagé pour un déploiement prévu à l'automne 2023 est le suivant :

Date	Prestation
Fin Juillet	- Début de la collaboration
Août / septembre	- Atelier de travail pour définir les spécifications techniques et fonctionnelles - Configuration et développement de la PWA en mode agile - Tests à réaliser au fur et à mesure de l'avancée du développement avec l'équipe de l'ATEE et l'AMO SI du programme
Octobre	- Version finalisée sur la base des 4 opérations sélectionnées - Phase de tests avec notre COMOP Artisans pour récolter leurs retours et des beta-testeur "utilisateurs finaux"
Octobre / Novembre	- Lancement officiel de la base de données

## 6. Maquettes graphiques

Les maquettes graphiques sont réalisés par l'AMO SI du programme OSCAR et seront transmises au prestataire retenu en début de mission accompagnées de spécifications techniques et fonctionnelles.

### IV. DESCRIPTION DE LA PRESTATION ATTENDUE

Pour répondre aux enjeux précédemment cités, l'ATEE, porteur du programme, souhaite identifier un prestataire qui sera chargé du déploiement de la base de données et étant notamment capable de répondre aux éléments techniques mentionnés ci-dessus et en :

- étant force de proposition pour l'aspect technique de la solution proposée ;
- développant une plateforme viable et évolutive ;





- recueillant des KPIs sur les recherches utilisateurs ;
- prévoyant une coordination avec l'agence d'assistance maîtrise d'ouvrage IT/SI et l'équipe de pilotage OSCAR ;
- proposant une méthodologie d'intervention et des moyens nécessaires et suffisants pour permettre un déploiement officiel de la plateforme selon le calendrier présenté plus tôt ;
- comprenant le déploiement, la maintenance, les mise à jour, l'hébergement et tout autre développement de bon fonctionnement ;
- documentant le projet à la fois sur le code informatique que sur les spécifications fonctionnelles ;
- assurant que l'outil informatique et les bases de données développés soient libres de droit conformément à l'article 9 de la Convention du Programme ;
- permettant à l'ATEE et son AMO IT/SI d'avoir la main et accès au back office.

## **V. STRUCTURE DE LA RÉPONSE ATTENDUE POUR LA PHASE DE CANDIDATURE**

Le prestataire se conformera au cadre défini ci-dessous lors de la formulation de sa proposition.

Le candidat explicitera, de manière très précise, la ou les solutions proposées pour atteindre les exigences définies dans le présent cahier des charges.

L'offre technique doit comporter impérativement les chapitres suivants (une présentation sous format PowerPoint est souhaitée, l'offre technique doit comporter un récapitulatif du déploiement des chapitres suivants année par année) :

### **1. Le profil général du prestataire**

- La raison sociale
- Le SIRET
- L'effectif global de la structure
- Les secteurs d'intervention et/ou domaines d'activité
- Les autres prestations proposées
- Des références montrant la capacité technique du prestataire à développer cette base de données pour le programme OSCAR (cadre technique, fonctionnalités clés, back office, personnalisation, maintenance et évolutivité...)

### **2. Contexte et objectif de la prestation**

Le candidat reformulera sa propre vision de la prestation et de son contexte, sa compréhension de son rôle et des missions en maximum une page. Il doit être en mesure de clarifier certains points ou d'en suggérer des compléments.

### **3. Déroulement de la prestation**

Le candidat décrira la nature de la prestation à réaliser afin d'en délimiter le contenu précis et en déduire le volume de travail qui lui est nécessaire (conception, configuration / réalisation de la plateforme, maintenance et mise à jour évolutive...).

Le document remis précise le découpage de la prestation et la démarche pour atteindre les résultats à produire.

Il précise notamment les points suivants :

- La méthodologie envisagée et la durée de chaque étape ;
- Les méthodes de coordination et de collaboration envisagées avec les différents acteurs du programme ;
- L'organisation interne et suivi du projet ;
- Le planning envisagé.

### **4. Moyens humains et prestataires**

Le candidat présentera les moyens humains et les prestataires le cas échéant mis à disposition pour la réalisation du projet et le suivi :

- Nom du chef de projet – sa fonction et ses compétences et expériences dans le domaine
- Un contact interne pour la logistique et la facturation
- Nom, rôle et responsabilité de chaque intervenant pour cette prestation
- "CV" de chaque intervenant pressenti comportant notamment :
  - Le profil et l'expérience
  - Les références de missions comparables
  - L'ancienneté dans la structure

Dans le cas d'une sous-traitance, il est demandé au prestataire de faire valider par l'ATEE le choix du sous-traitant et les missions confiées.

## **VI. CADRAGE FINANCIER**

Le prix de la prestation est à indiquer en euros hors taxe (étape par étape, puis en global).

Le candidat indiquera de manière précise le prix en euros HT la réalisation de cette base de données en tenant compte des propositions préconisées dans son offre technique et de l'estimation des charges qu'il a déterminé. Il pourra indiquer des fourchettes de prix pour les phases suivantes de maintenances et

développements supplémentaires.

## VII. ÉTAPES ET CALENDRIER DE SÉLECTION

Le respect des délais, la flexibilité et la réactivité du prestataire seront essentiels au succès de développement de la plateforme et feront partie des critères de sélection.

Diffusion du cahier des charges	15 juin
Date limite de phase de questions / réponses	4 juillet (12h)
Date limite de réception des réponses	6 juillet (17h)
Auditions / soutenances des prestataires short-listés	10 - 11 - 12 juillet
Décision et début de la collaboration	Fin juillet - début août

Les candidatures doivent être adressées par e-mail à [a.porteilla@atee.fr](mailto:a.porteilla@atee.fr) et à [ta@agencebastille.com](mailto:ta@agencebastille.com).

Au plus tard le 6 juillet à 17h.

Tout dossier parvenu hors délai et/ou ne respectant pas le format de réponse, et/ou incomplet ne sera pas étudié.

L'objet du mail devra préciser : « Réponse – Candidature Base de données matériaux matériels - Programme OSCAR ».

Toute offre doit être datée et signée par le représentant qualifié de la société.

L'offre et les prix proposés doivent être écrits lisiblement.

## VIII. CONTRACTUALISATION

### 1. Convention

Une convention de prestation sera établie entre l'ATEE et le prestataire retenu en précisant notamment les rôles et engagements de chacune des parties prenantes. Cette convention précisera notamment les modalités de la collaboration ainsi que celles de règlement des factures, sous réserve de validation des prestations par l'ATEE.

La signature par les parties de cette convention vaudra habilitation du prestataire retenu pour la mission correspondante pour une durée de maximum d'un an minimum.

## **2. Respect des engagements**

Le prestataire s'engage à respecter les points suivants :

- Respecter la charte graphique du programme OSCAR, ses valeurs et les fonctionnalités envisagées pour ce projet ;
- Communiquer les informations nécessaires à l'ATÉE ;
- Respecter la confidentialité des informations communiquées ;
- Respecter une clause de non-concurrence.

L'habilitation peut être retirée à tout moment par l'ATÉE en cas de fausse déclaration ou de non-respect des engagements du cahier des charges. Les décisions de l'ATÉE ne peuvent faire l'objet d'aucun recours.

